



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 7 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le mardi 7 décembre 2021 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
	Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Absent :	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
----------	----------------------	------------------

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00. Monsieur le maire Jacques Ricard préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de secrétaire. Le quorum est satisfait.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.496-2021 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 7 décembre 2021 à 19h00 en présentiel
à la salle du conseil de ville

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 2 novembre 2021
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2021 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 Analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable (complétée)
 - 6.2 MRCAO - Lancement Fond Covid
 - 6.3 MRCAO - Dépôt Rôle d'évaluation
7. **Résolutions**
 - 7.1 Dépôt document aux conseillers "déclaration des intérêts pécuniaires"
 - 7.2 Liste des personnes en défaut de paiement de taxes
 - 7.3 CMQ – Audit Budget 2021 et PTI 2021 à 2023
 - 7.4 SHQ – Adopter budget en date du 9 novembre
 - 7.5 Appel d'offre - Firme comptable

- 7.6 Appel d'offre – Collecte des matières résiduelles et recyclables
- 7.7 Contribution annuelle Bibliothèque
- 7.8 Hôtel de ville - Horaire Noel
- 7.9 Noel - Reconnaissance employés
- 7.10 Dépôt projet pour Programme nouveaux Horizons
- 7.11 Reddition compte / PPA-CE 2021
- 7.12 Reddition compte / PPA-ES 2020
- 7.13 Reddition compte / PPA-ES-2021

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

Le 5 décembre – Noel des enfants (100 enfants inscrit)

10. URBANISME

10.1 Dérogation mineure, 128 rue Principale

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.497-2021 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 novembre 2021

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 MSP AIDE-MÉMOIRE EN CAS DE TEMPÊTE HIVERNALE

Aide-mémoire envoyé par le Ministère de la Sécurité Publique à l'intention des municipalités et villes qui se veut un guide à savoir comment intervenir en préparation d'une situation d'urgence en saison hivernale.

5. FINANCES

RÉS.498-2021 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 :

Le montant des comptes à payer :	69 136,59 \$
Le montant des salaires :	23 301,94 \$
Les prélèvements autorisés :	39 644,31 \$

Proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE (COMPLÉTÉE)

Le rapport d'analyse de la vulnérabilité de notre source d'eau potable produit par la Firme Akifer est maintenant complété et disponible au bureau de l'hôtel de ville de Duparquet ou sur demande. Ce rapport est admissible à une subvention du PASEP. Une rencontre sera planifiée pour une présentation de l'étude à la municipalité.

6.2 MRCAO - LANCEMENT FOND COVID

La MRC Abitibi-Ouest, met à la disposition des OSBL, un fond d'aide aux organismes affectés par la Covid. Les organismes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour y présenter une demande. Les organismes de la ville de Duparquet ont été identifiés et cette demande d'aide leurs a été acheminées.

6.3 MRCAO – DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022-2023-2024 a été déposé au bureau de la ville de Duparquet le 1^{er} novembre 2021 et un avis public a été émis à cet effet, sur le site de la ville, dans le Journal Le Grand Héron, au bureau de poste ainsi que sur le site Facebook de la ville;

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 499-2021 7.1 DÉPÔT DOCUMENT AUX CONSEILLERS "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES"

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de confirmer par cette résolution la réception du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires, d'en prendre connaissance et de le compléter tel que prescrit par la loi.

RÉS. 500-2021 7.2 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Duparquet de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu:

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule et cadastre	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts en date
	Matricule • Lot	2022-03-07
1. Propriétaire	2574 20 4778 5 253 201 5 254 162	3 863.15\$ capital 871.85\$ intérêts 4 735.00 \$ Total

2.	Propriétaire	2075 10 4097 089	5 253	6299.41\$ capital 1759.11\$ intérêts 8 058.52\$ Total
----	--------------	---------------------	-------	---

RÉS. 501-2021 7.3 CMQ – AUDIT BUDGET 2021 ET PTI 2021 À 2023

Attendu que le 23 novembre 2021, des rapports d'audit de conformité complétés portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 ont été transmis à la ville de Duparquet;

Attendu que les 2 rapports ainsi que la lettre signée par Madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification ont été déposés à la séance du conseil de ville du 7 décembre 2021

Attendu que la ville de Duparquet transmettra une copie certifiée conforme de la résolution au CMQ pour officialiser le dépôt de ces rapports par courriel à audit.budget@cmq.gouv.qc.ca

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu que la ville de Duparquet s'engage à suivre les recommandations et méthodologie légale applicable pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024 et l'adoption du budget 2022

RÉS. 502-2021 7.4 SHQ – ADOPTER BUDGET EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'adopter le budget révisé du 9 novembre 2021

RÉS. 503-2021 7.5 APPEL D'OFFRE FIRME COMPTABLE

Attendu que la ville a fait un appel d'offre sur invitation pour le mandat de vérificateur financier à trois (3) firmes comptables et une seule a répondu à cet appel d'offre;

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour les audits de la ville de Duparquet à la Firme Daniel Tétreault, CPA inc, pour les années 2021-2022 et 2023 au coût de 19 315,80\$ pour 3 ans, taxes en sus.

RÉS. 504-2021 7.6 APPEL D'OFFRE – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Attendu que la ville a fait un appel d'offre sur invitation à deux (2) entreprises pour le mandat de la collecte des matières résiduelles et recyclables sur son territoire et qu'une seule d'entre elle a répondu;

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Entreprise JLR pour les années 2022-2023, débutant le 1^{er} janvier 2022 au coût de 68 900,80\$ pour 2 ans, taxes en sus.

RÉS.505-2021 7.7 CONTRIBUTION ANNUELLE BIBLIOTHEQUE

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'octroyer un montant de 1000\$ à la bibliothèque de Duparquet pour ses opérations 2021.

RÉS.506-2021 7.8 HOTEL DE VILLE – HORAIRE NOEL

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu de confirmer que l'Hôtel de Ville sera fermé pendant la période des fêtes du mardi 21 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

RÉS.507-2021 7.9 NOEL RECONNAISSANCE EMPLOYÉS

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser une dépense globale de 300\$ pour l'achat de certificat cadeau à titre de reconnaissance aux employés de la ville pour l'année 2021.

RÉS.508-2021 7.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Considérant qu'il est possible de faire une demande d'aide financière au programme nouveaux horizons pour des projets conçus par et pour des aînées dans le but de favoriser des activités intergénérationnelles;

Considérant que le projet sera piloté par deux aînées de la Ville de Duparquet en collaboration avec la direction de la Ville de Duparquet;

Considérant que le projet présenterait d'une valeur de 7000\$ dont la ville pourrait bénéficier d'un financement d'une valeur de 5600\$ soit 80% du projet;

Considérant que le projet rencontre les priorités et les objectifs du PNHA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, appuyé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu : d'autoriser le dépôt pour une demande d'aide financière au programme nouveaux horizons pour une balançoire intergénérationnelle

RÉS.509-2021 7.11 REDDITION COMPTE / PPA-CE 2021

Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

- Sous-volet : Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ➤ Numéro de dossier : 00031044-1 87005(08) 2021-04-26-3

ATTENDU QUE **la ville de Duparquet** a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Denis Blais, appuyée par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de **la ville de Duparquet** approuve les dépenses d'un montant de **11 046\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

RÉS.510-2021 7.12 REDDITION COMPTE / PPA-ES 2020

Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

➤ Sous-volet : Projet particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) ➤ Numéro de dossier : 00029203-1 87005(08) 2020-06-08-53

ATTENDU QUE **la ville de Duparquet** a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, appuyée par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de **la ville de Duparquet** approuve les dépenses d'un montant de **19 700.77\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

RÉS.511-2021 7.13 REDDITION COMPTE / PPA-ES 2021

Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

➤ Sous-volet : Projet particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) ➤ Numéro de dossier : 00031072-1 87005(08) 2021-04-26-4

ATTENDU QUE **la ville de Duparquet** a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Denis Blais, appuyée par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de **la ville de Duparquet** approuve les dépenses d'un montant de **20 000\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8. REGLEMENTS

9. LOISIRS

Le 5 décembre- Noel des enfants (100 enfants sont inscrit)

10. URBANISME

RÉS.512-2021 10.1 DEROGATIONS MINEURES, 128 RUE PRINCIPALE

Deux demandes de dérogations mineures sont présentées par Mme Josée Houle relative à la propriété située au 128 rue Principale (lot 5 253 076 au cadastre du Québec).

Ces demandes de dérogations mineures ont été présentées en raison de : 1) la construction projetée d'un bâtiment accessoire, hangar, d'une dimension de 6,71 mètres X 4,27 mètres d'une hauteur de 3,7 mètres en respect de la marge avant et latérale. 2) une conformité pour un garage existant.

La première dérogation mineure serait de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en marge avant, soit un hangar. La réglementation dans la zone 206, mentionne que seuls les garages sont permis en marge avant (Article 4.4.6.3a). Les effets de l'octroi seraient de permettre la construction du hangar en marge avant, ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence.

Une seconde dérogation est demandée pour la conformité sur le coin nord-ouest du garage construit en 2001 avec permis. Le mur du garage est à 0,69 mètres de la ligne du lot au lieu du 2 mètres exigés par la réglementation (Article 4.4.4.5).

Puisque le CCU est favorable aux dérogations, il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser ces dérogations mineures.

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.513-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h46.

